



DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 08 avril 2026

mercredi 08 avril 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 02 avril
2026, de Monsieur Gilles ROBERT, Président.

MEMBRES :

En exercice : 34

Présents : 32

Ayant pris part au vote : 33

Absent.s Excusé.s : 3

Pouvoir(s) : 1

Supplé.e.s. : 2

Sont présent.e.s: ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BRISEBARD Marie-Hélène, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, FEUVRIER Eric, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

Sont excusé.e.s: BIZE Sylvie suppléée par BRISEBARD Marie-Hélène, RENAUD Jérôme suppléé par PERSONENI Christian

Sont absent.es: VUILLEMIN Jean-Luc

Pouvoir.s: EL NIESS Valérie représentée par COULOUVRAT Dimitri

Secrétaire de séance: Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur CELEBI Cihan, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

<u>Délibération n° :</u> D_2026_018	OBJET : <u>Lecture et remise de la charte de l'élu local</u>
--	---

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives à la charte de l'élu local ;

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de réception de l'AR: 14/04/2026

025-242504355-D_2026_018-DE

A G E D I

Considérant qu'au début du mandat, la charte de l'élu local doit être lue en séance et remise aux conseillers communautaires. La Présidente lit ladite charte à l'assemblée et leur remet le document sur table.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la lecture de la charte de l'élu local en séance
- Constate la remise de la charte de l'élu local à l'ensemble des conseillers communautaires.

Résultat du vote: Pour :33, Contre : 0, Abstention : 0

*Pour extrait conforme,
Le Présidente,
Valérie PAGNOT*

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 13/04/2026.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de réception de l'AR: 14/04/2026

025-242504355-D_2026_018-DE

A G E D I